



**L'école de cirque Pep's recrute
Animateur/rice cirque
CDI de 16 h/semaine**

L'école de cirque Pep's est une école de cirque créée il y a 31 ans, adhérente à la FFEC, agréée pour les pratiques amateurs.

Située à Blagnac (31), elle propose des ateliers hebdomadaires (230 élèves) à partir de 4 ans, des ateliers parents-enfants, des stages pendant les vacances scolaires, des ateliers cirque dans les écoles, dans les crèches, des IME... L'association compte 5 salariés.

Missions prévues :

- Co-encadrer des ateliers hebdomadaires de sensibilisation aux arts du cirque pour des enfants à partir de 4 ans et des adultes.
- Co-encadrer des stages pour un public de 4 à 17 ans pendant les congés scolaires.
- Co-encadrer des ateliers de sensibilisation aux arts du cirque dans les écoles
- Concevoir un programme d'activités selon les spécificités de ce public.
- Guider les enfants, les faire progresser dans l'acquisition de savoir-faire, développer la confiance en soi, les capacités d'expression, l'autonomie.
- Assurer une pratique en toute sécurité physique et affective.
- Encadrer des PEAC (Projets éducatifs artistiques et culturels) pour les scolaires

Compétences nécessaires à l'exercice de l'emploi

• **Savoirs nécessaires à l'emploi (connaissances) :**

- Connaissance des publics, des techniques d'animation et d'encadrement de l'activité cirque;
- Connaissances pédagogiques générales et spécifiques au cirque : supports, méthodes, évolution ;
- Connaissance des dispositifs, techniques, méthodes et procédures de sécurité liées à la pratique et à l'encadrement des arts du cirque (installations, parades, sécurité affective)

• **Savoir-faire nécessaires à l'emploi (pratiques) :**

- Organisé(e), rigoureux (se) ;
- Aisance en face à face public ;
- Maîtrise des techniques d'animation : gestion de groupe, garant de la sécurité morale et physique, adaptation aux publics, méthodes d'évaluation ;

• **Savoir être nécessaires à l'emploi (comportements) :**

- Esprit d'initiative, réactivité ;
- Sens du relationnel, bon contact avec les publics ;
- Esprit d'équipe ;
- Capacité d'écoute, ouverture d'esprit.

Expérience et formation:

- Expérience indispensable dans l'encadrement d'activités circassiennes ou artistiques (danse, théâtre)
- Titulaire du BIAC ou BPJEPS

Conditions

CDI à temps partiel : 16h. A partir du 2 janvier 2023

Permis B exigé

Disponible du lundi au mercredi.

Horaires en soirée, exceptionnellement les week end et horaires différents pendant les congés scolaires.

Salaire selon expériences et compétences (Coefficient 257 minimum)

Convention collective de l'animation.

Merci d'envoyer le plus rapidement possible : un CV comprenant une description d'expériences pédagogiques et formations suivies ainsi qu'une lettre de motivation à l'adresse : **contact@cirquepeps.fr**.